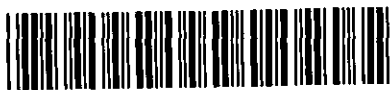




Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeR
M
t

12020425

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
d'Arlon, le 12 JAN. 2012

Greffe

N° d'entreprise : 0.454.394.718

Dénomination

(en entier) : **ETABLISSEMENTS ZIMMER - DELHAYE, Société anonyme**(en abrégé) : **Ets ZIMMER - DELHAYE, S.A.**

Forme juridique : société anonyme

Siège : Route de Bouillon, 21 à 6810 Izel (Chiny)

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Modification des statuts et renouvellement des administrateurs

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Philippe Cambier, notaire à Virton, en date du vingt-neuf décembre deux mil onze, il résulte que :

La société anonyme ETABLISSEMENTS ZIMMER - DELHAYE, Société anonyme, ou, en abrégé « Ets. ZIMMER - DELHAYE, S.A. »

Dont le social a été transféré à 6810 IZEL (CHINY), Route de Bouillon, 21 aux termes d'une décision du conseil d'administration en date du vingt mars mil neuf cent nonante-sept, publiée aux Annexes du Moniteur Belge du dix-huit avril mil neuf cent nonante-sept, sous le numéro 437.

Immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0454.394.718 et à la T.V.A. sous le numéro 454.394.718.

Société constituée suivant acte reçu par le notaire Philippe Cambier à Virton en date du trente janvier mil neuf cent nonante-cinq, publié aux Annexes du Moniteur Belge du quatorze février mil neuf cent nonante-cinq sous le numéro 367.

Dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale dressé par Maître Philippe Cambier, notaire à Virton, en date du vingt-huit juin deux mille un, publié par extrait aux Annexes du Moniteur belge du dix-neuf juillet deux mille un, sous le numéro 20010719-67.

A pris les décisions suivantes, à l'unanimité :

Modifier l'article 9 des statuts afin de supprimer la mention de titres au porteur et prévoir que les titres de la société sont exclusivement nominatifs. Modifier l'article 9 des statuts et le rédiger comme suit :

« Tous les titres de la société sont nominatifs. Ils portent un numéro d'ordre.

Il est tenu au siège social un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs. Tout titulaire de titres peut prendre connaissance du registre relatif à ses titres. »

Dans l'article 12 des statuts, supprimer les mots « par les articles 52bis et suivants des lois coordonnées » et y substituer les mots « par la loi ».

Renouveler tous les mandats des actuels administrateurs. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Fabien DELHAYE et de Madame Katty ZIMMER sont donc renouvelés. Ils le sont pour la durée de six ans et sont conférés à titre gratuit sauf décision en sens contraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Immédiatement réunis en conseil d'administration, les associés désignés administrateurs ont :

Désigné Madame Katty ZIMMER, présidente du conseil d'administration.

Délégué à Monsieur Fabien DELHAYE les pouvoirs de gestion journalière de la société et la représentation de la société en pareille matière. Il porte donc le titre d'administrateur-délégué.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE délivré avant enregistrement exclusivement en vue de la publication aux annexes du Moniteur Belge.

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal d'assemblée générale, historique et statuts coordonnés.

Signé : Maître Philippe Cambier, notaire à Virton.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature